

18324



CENTRE AFRICAIN D'ETUDES SUPERIEURES EN GESTION

Dakar, le 15 mai 2002

Le Directeur Général

N° 0013/DG/ PK/st

/)/OTE DE SERVICE

Objet : Grille tarifaire de la résidence

Les tarifs appliqués pour l'occupation d'une chambre à la résidence sont les suivants :

TARIF NORMAL

Prestation	Tarif	Typologie du Client
Hébergement pour une nuitée et par personne	18 000 F CFA	Tout client (individuel, participant à un séminaire ou stagiaire)

TARIFS SPECIAUX

Prestation	Tarifs	Typologie du Client
Hébergement par nuitée et par personne	16 000 F CFA	- Tout client totalisant au moins 30 nuitées de suite ; - Agences de voyage ou hôtels ayant fait parvenir un bon de commande au CESAG pour y faire loger des clients, et qui sont facturés après le service ; - Personne morale (n'organisant pas un séminaire au CESAG) qui prend en charge et est facturé pour les frais d'hébergement de personnes physiques totalisant 30 nuitées de suite (régime valable en base saison seulement, c'est-à-dire quand il n'y a pas de séminaires au CESAG).
Hébergement par nuitée et par couple	24 000 F CFA	Un couple partageant la même chambre lorsque les deux membres du couple suivent une formation au CESAG ; dans le cas contraire, une autorisation de la DSPP est requise.
Hébergement par nuitée et par personne	10 000 F CFA	Deux stagiaires du CESAG partagent la même chambre. Période de validité du tarif : une semaine avant la rentrée académique et un mois après la rentrée
Hébergement par nuitée et par personne	14 000 F CFA	Un stagiaire du CESAG n'ayant pas la possibilité de partager sa chambre avec un (e) autre stagiaire. Période de validité du tarif : une semaine avant la rentrée et un mois après la rentrée.

Elle prend effet à compter du **15 mai 2002**.


Patrice KOUAME